Communications et rappels

Janvier 2025

POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

- 1. Demande pour étendre son service (A-2): À partir de maintenant, l'âge minimum pour remplir une Demande pour étendre son service (A-2) sur JW Hub afin de se proposer pour participer à des projets de construction et de maintenance ou à des opérations de secours à proximité de chez soi passe de 17 à 18 ans. Nous avons le plaisir de vous annoncer que les proclamateurs exemplaires, baptisés ou non baptisés, qui ont de 15 à 17 ans peuvent accompagner leur père, leur mère ou leur tuteur si celui-ci a été invité à participer à l'une de ces activités, si le responsable de cette activité est d'accord et si la loi autorise la participation de mineurs à l'activité en question. Bien entendu, quel que soit leur âge, les enfants peuvent accompagner un de leurs parents ou leur tuteur pour participer au nettoyage et à la maintenance de leur salle du Royaume.
- 2. Chers jeunes, nous vous encourageons chaleureusement à profiter des possibilités qui s'offrent à vous pour étendre votre service pour Jéhovah. Non seulement vous acquerrez des compétences utiles et gagnerez en expérience, mais vous aurez également la joie de travailler aux côtés de compagnons qui partagent votre foi et votre enthousiasme. Cela vous aidera à développer votre sens des responsabilités et à renforcer votre amour pour l'organisation de Jéhovah. En plus, c'est une excellente manière de faire grandir votre amitié avec Jéhovah et de participer à des projets importants qui seront utiles aux frères et sœurs de votre région.
- 3. Utilisation des données personnelles : Les lois sur la protection des données s'appliquent à la façon dont l'assemblée utilise les données personnelles des proclamateurs. Si vous êtes proclamateurs, veuillez s'il vous plaît consulter la dernière version de la page « Utilisation des données personnelles » propre à votre pays que l'on trouve dans la partie « Règles de confidentialité » de jw.org. Vous pouvez en demander une copie papier. La page « Utilisation des données personnelles » contient des informations actualisées sur la façon dont les Témoins de Jéhovah collectent et utilisent les données personnelles des proclamateurs et pourquoi ils le font. Les proclamateurs adultes n'ont plus besoin de signer le formulaire Information et consentement à l'utilisation de mes données personnelles (S-290). Les parents ou les tuteurs qui ont déjà signé ce formulaire pour le compte de leur enfant mineur qui est proclamateur n'ont pas besoin de signer la nouvelle version du document. Désormais, seuls les parents ou les tuteurs qui n'ont pas encore signé le formulaire Information et consentement à l'utilisation de mes données personnelles sont invités à le faire pour donner leur consentement au traitement des données personnelles de leurs enfants mineurs qui sont proclamateurs. Les parents et tuteurs qui reçoivent le document S-290 sont invités à le remettre à leur responsable de groupe ou au secrétaire dans les 30 jours.

[Lisez la communication qui suit uniquement si des proclamateurs de l'assemblée utilisent des publications en langue des signes.]

4. Cahier de préparation pour « J'apprends en lisant la Bible » : Nous sommes heureux de vous informer qu'un nouveau cahier permettant de prendre des notes en regardant les vidéos signées de J'apprends en lisant la Bible sera prochainement disponible. La mise en page sera semblable à celle des cahiers de préparation déjà utilisés pour La Tour de Garde et pour le Cahier pour la réunion Vie chrétienne et ministère. Cette publication a été conçue de manière à être identique pour toutes les langues des signes dans le monde. Elle sera

disponible sur Internet sous la forme d'un fichier PDF téléchargeable et sera également imprimée sous la forme d'un livre de 128 pages. Les proclamateurs qui préfèrent prendre des notes sur une tablette apprécieront de disposer du fichier PDF. Ils n'auront sans doute pas besoin de demander la version papier. Si vous préférez utiliser la version imprimée, demandez un exemplaire sans tarder au préposé aux publications.

[Lisez la communication qui suit uniquement si des proclamateurs de l'assemblée sont concernés.]

5. **Versets en kabyle**: Nous sommes heureux de vous annoncer la parution du fichier numérique « Versets bibliques de la *Traduction du monde nouveau* » en langue kabyle. Tous les versets traduits, entièrement ou partiellement, dans nos publications (y compris les versets de l'épisode 1 du film *La bonne nouvelle selon Jésus* ainsi que ceux de la brochure *Sagesse des Évangiles*) ont été regroupés dans l'application *JW Library*. Les chapitres qui ne contiennent pas de versets apparaîtront comme inactifs. Il en va de même des livres pour lesquels aucun verset n'a été traduit. Pour accéder à ces versets, allez dans l'onglet « Bible » de l'application *JW Library*, puis sélectionnez la langue kabyle.